

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1509**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Monteur en techniques cinématographiques

Nouvel intitulé : Monteur cinéma et audiovisuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Conservatoire libre du cinéma français (CLCF) | Directeur CLCF

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le cadre de la production d'un film, le monteur combine les images, les sons et les musiques pour donner sa forme à l'oeuvre. Il effectue les montages et assemblages successifs, techniques et artistiques, des images et du son, à partir des enregistrements bruts (support vidéo, épreuves développées par un laboratoire cinématographique ou 'rushes'...) en concertation avec l'équipe chargée de la réalisation (réalisateur, scripte-girl ou scripte-boy, dans le cas du cinéma, journaliste dans le domaine de la presse filmée). C'est lui qui donne sa forme définitive à une production audiovisuelle ou cinématographique.

COMPETENCES OU CAPACITES ATTESTEES :

1. En phase de préparation : - Mettre en route les matériels (table argentique ou logiciels de montage numérique)
 - Organiser, classer et choisir - en fonction de critères esthétiques - les éléments visuels et sonores
 - Assurer une bonne synchronisation des prises
 - Respecter le processus de montage - dédoublement, synchronisation montage.
 - Participer les problèmes posés par certaines séquences
2. En phase de montage.
 - Apprécier le juste rythme d'une séquence et la durée d'un plan
 - Maîtriser le montage de l'image et le chevauchement du son dans le respect de l'atmosphère du film
3. En phase de mixage et de finition
 - Maîtriser les différentes phases aboutissant au mixage

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur de cinéma et de la production audiovisuelle Les sociétés de production de films pour le cinéma.
Les sociétés de production de films pour la télévision.
Les sociétés de production de films institutionnels et publicitaires.
Les sociétés de prestations techniques.
Les sociétés de production de programmes de télévision
Les grands groupes ou entreprises disposant de leur propre service audiovisuel, par exemple SNCF, Air France, certains musées, universités, etc.

Monteur/monteuse cinéma (ou film ou vidéo) Monteur/monteuse image et son
Monteur/monteuse presse filmée
Chef monteur/chef monteuse cinéma (ou film ou vidéo)
Chef monteur/chef monteuse image et son

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1507 : Montage et post-production

Réglementation d'activités :

Ce métier est accessible par le biais de stages professionnels pendant la formation et tout de suite après. Dans le cadre du cinéma, les cartes professionnelles délivrées par le CNC (Centre National de la Cinématographie) sont nécessaires et s'obtiennent sur certains critères d'expérience professionnelle. Dans le cadre d'autres activités, les habilitations sont délivrées si nécessaire en fonction des entreprises de productions et de réalisations audiovisuelles selon les conventions collectives spécifiques (chaînes de télé, sociétés de production, institutionnels, etc.).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- L'évaluation s'effectue en plusieurs étapes: en cours d'année et en fin de cursus.
1. Pour la phase de préparation : évaluation de la maîtrise du matériel, des techniques, du respect du processus de montage - dédoublement, synchronisation montage - et de l'organisation des éléments visuels. (Examen pratique en temps limité sur table argentique 16 mm et examen écrit portant sur les connaissances artistiques et l'environnement professionnel.)
 2. Pour la phase de montage, de mixage et de finition : Capacité à apprécier le juste rythme d'une séquence et la durée d'un plan, à maîtriser le montage de l'image et le chevauchement du son dans le respect de l'atmosphère du film et des choix artistiques du réalisateur. Capacité à maîtriser les différentes phases aboutissant au mixage. (Évaluation en situation réelle en cours d'année - contrôle

continu - du travail sur banc argentique et banc numérique. Feuille de mix préparée avant oral et défendue devant le jury.)

3. Un stage obligatoire en milieu professionnel (avec rapport) permet de mesurer la capacité du candidat à évoluer en équipe ainsi que les compétences acquises au cours de sa formation.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, composé à 100% de professionnels, n'a aucun lien de subordination avec le CLCF. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 100 % externes.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury, composé à 100% de professionnels, n'a aucun lien de subordination avec le CLCF. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 100 % externes.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Le jury, composé à 100% de professionnels, n'a aucun lien de subordination avec le CLCF. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 100 % externes.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Le jury, composé à 100% de professionnels, n'a aucun lien de subordination avec le CLCF. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 100 % externes.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Monteur en techniques cinématographiques avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2012.

Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1988.

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 à 35 diplômés par an au CLCF

Autres sources d'information :

Site web du Centre national de la cinématographie : www.cnc.fr Site web du Conservatoire libre du cinéma français : www.clcf.com
infos@clcf.com

<http://www.clcf.com>

<http://www.cnc.fr>

Lieu(x) de certification :

CLCF 9, quai de l'Oise
75019 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

9, Quai de l'Oise 75019 Paris

CIFACOM - 27 ter, rue du Progrès - 93130 MONTREUIL

Historique de la certification :

Homologation niveau III en 2001; inscription au RNCP niveau III en 2004;

La certification CLCF permet d'entrer en licence arts et spectacle avec équivalence partielle ou totale selon les universités et les étudiants. Elle permet également de se présenter au concours de la FEMIS.

La quasi-totalité des écoles affiliées au CILECT (Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision) délivrent des diplômes ou titres équivalant à notre certification. Tous les élèves venant des écoles membres du CILECT sont admis directement en 3e année du CLCF.

Certification suivante : Monteur cinéma et audiovisuel